



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Réfection havre - Ruisseau-Leblanc Harbour Major works-Ruisseau Leblanc	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3731-200119/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F3731-200119	Date 2021-03-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-040-18103	
File No. - N° de dossier QCM-0-43229 (040)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-11 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy-Lippé, Maude	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm040
Telephone No. - N° de téléphone (418) 906-6865 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION 003

Titre : F3731-200119 – Réfection du havre – Ruisseau Leblanc

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 7 à 19
 2. Addenda no 2
-

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 7 : Dans l'éventualité où il nous est possible de disposer le dragage dans un endroit où il n'y a pas de pesée, comment le MPO accepterait de payer l'entrepreneur ?

Réponse 7 : La disposition sur un terrain privé doit se faire en conformité avec les articles de devis pertinents, en particulier dans la section 01 35 43, article 1.9. On y mentionne que l'entrepreneur doit fournir une balance conforme aux normes et calibrée pour fins de mesurage. Il est de la responsabilité de l'Entrepreneur de valider la conformité avec la réglementation en vigueur (MDDELCC et Fédéral) en particulier pour ce qui est de la salinité.

Question 8 : Est-ce possible de connaître la zone disponible à l'entrepreneur ?

Réponse 8 : Le MPO n'est propriétaire que de l'empreinte du quai, désigné sur le feuillet 1 en annexe. Pour des terrains supplémentaires, la municipalité de Caplan nous a confirmé qu'elle est disposé à rendre disponible son terrain à l'ouest du quai (voir feuillet 1), si l'Entrepreneur le remet en état au terme des travaux. Les soumissionnaires sont invités à contacter directement la municipalité pour prendre entente. Les autres terrains en périphérie du havre sont propriété des Immeubles Landry St Onge. Notez que pour la portée de travail, le chainage 1+000 s'applique jusqu'à la limite du terrain vers le nord.

Question 9 : Est-ce qu'il est possible de confirmer le type de bois ainsi que son traitement pour le plancher de charge de l'encaissement.

Réponse 9 : Voir la vue en élévation au feuillet 25 : 254 X 254 traité.

Question 10 : Quel sont les épaisseurs des base de béton pour l'escalier ?

Réponse 10 : 1220 et 305 mm

Question 11 : Pouvez-vous fournir un détail plus précis sur la fondation et le sens des tapis de béton.

Réponse 11 : Voir les bulles en agrandi entre les coupe à partir du feuillet 11. L'orientation est longitudinale.

Question 12 : Devis section 01-11-01 article 1,4 : Il est mentionné de permettre l'utilisation des lieux par les utilisateurs. Pouvez-vous nous définir les utilisations potentielles du site, qu'elle genre d'activité aura lieu durant les travaux et la fréquence d'utilisation des installations.

Réponse 12 : Le quai est actuellement désaffecté, donc il n'y a pas d'utilisateur dans le havre ni sur le terrain de MPO. Les utilisateurs sont les gens qui circuleront sur la voie publique adjacente à la zone de travaux.

Question 13 : Devis section 01-11-01 article 1,6,3 : Il est mentionné que les zones réservées à l'entrepreneur sont indiquées au plan. Pourriez-vous nous fournir un croquis qui illustre les zones que nous pourrons utilisées.

Réponse 13 : Voir question 8

Question 14 : Pourriez-vous illustrer les accès qui pourront être utilisé par l'entrepreneur pour avoir accès aux zones de travail 1, zones 2, zone 3, zone 7.

Réponse 14 : Voir question 8. L'Entrepreneur devra circuler sur l'ouvrage et y accéder en construisant des ouvrages temporaires au besoin en respect des mesures de mitigation. Notez que le havre ne pourra être complètement fermé par une jetée. Des ponceaux devront être prévu pour maintenir la circulation des marées.

Question 15 : Le poste de paiement 1,10,2 Travaux électrique civil, fait mention que l'entrepreneur civil doit fournir et installer les métaux ouvrés et les prises électrique sur les poteaux de montage. Ce type d'équipement est une spécialisation des entrepreneurs électrique et porte à confusion dans l'établissement du prix. Est-ce que c'est possible que cet article soit transféré dans le poste 1,10,1?

Réponse 15 : Non, le poste de mesurage mentionne le poteau qui sert au montage des prises électriques. On parle du profilé en C montré au feuillet 2 des plans électriques, détail 1 / 1 /2. Les prise électriques sont incluses dans le poste 1.10.1 qui prévoit la fourniture et l'installation de toutes les composantes électriques. Il n'est pas spécifié que c'est l'entrepreneur général qui prend ce poste en charge; voir question 1.

Question 16 : Quand vous parlez de poteaux de montage à l'article 1,10,2. Nous comprenons que vous parlez du poteau en bois au chaînage 1+002. Est-ce qu'il faut inclure les prises électriques sur les bases de lampadaire et les 3 descentes de courant vers le ponton flottant?

Réponse 16 : On parle de l'item a la question 15, près des bras de pontons. Le nouveau poteau électrique montré au plan est aussi inclut dans le poste 1.10.2

Question 17 : Il ne semble pas avoir de détail pour les pièces d'attache T8 et T12 ?

Réponse 17 : Nous allons produire ces détails d'ici quelques jours.

Question 18 : De quelle façon est fixé le platelage de l'encaissement de bois ?

Réponse 18 : Considérer 2 tire fond de 12 mm X 150 mm galvanisés avec rondelles, encastrés par alésage à chaque appui

Question 19 : À la page 22 (addenda 1), détail système attache pour pontons 7.3 et 8.5m, on aperçoit un fer plat sur les pontons. Est-ce requis ? Si oui, est-ce qu'il serait possible de fournir plus de détails.

Réponse 19 : Oui c'est requis. Les dimensions et soudures sont au plan. Prévoir des plaques T3 à l'arrière

ADDENDA NO 2

Voir l'Addenda no 2 ci-dessous.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.